

## **COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 22 JUIN 2020 DE 10H00 A 11H50**

Une dixième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu le lundi 22 juin 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

### **1°) Questions Ressources Humaines**

#### **- Préconisations en matière d'hygiène et de sécurité**

La direction a indiqué qu'un rappel avait été fait aux chef.fes de service quant à la vigilance sanitaire à maintenir. Elle a observé attendre des consignes du ministère du Travail portant allègement du protocole sanitaire actuellement suivi (la distanciation physique d'au moins un mètre devant être maintenue). Les réunions en présentiel ne pourront reprendre que si la distanciation physique est possible. Un recensement des collègues souhaitant l'installation de plaques de plexiglas (financé par le CHSCT) est en cours.

La direction a ajouté que l'attention des chef.fes de service avait été appelée sur la vigilance qu'il convenait d'avoir en matière d'approvisionnement de produits d'hygiène afin de ne pas se trouver en situation de rupture de consommables.

En réponse à une question sur la température dans les bureaux en cas de vague de chaleur, la direction a indiqué qu'une note est en préparation sur la gestion des périodes de canicule.

La direction a souligné, qu'au titre des enseignements de la crise sanitaire, il convenait de mieux équiper les personnels en matériel informatique et en téléphone.

#### **- Maintien de la position en télétravail sur SIRHIUS des vérificateurs**

Les organisations syndicales sont revenues sur la question de la codification SIRHIUS des vérificateurs en télétravail, quelque soit le lieu d'exercice de leur mission. La direction a répondu que cela relevait d'une consigne nationale de la Centrale à des fins statistiques...

SOLIDAIRES s'est une nouvelle fois étonnée de ces préconisations concernant des agents itinérants que la circulaire sur le télétravail à la DGFIP exclut du dispositif. En outre, il n'est pas demandé à tous les vérificateurs d'appliquer cette consigne : les vérificateurs des brigades départementales comme ceux de la DVNI. Bonjour la fiabilité des statistiques sur le sujet !

La direction a admis que cette pratique pouvait être « choquante » pour certains collègues mais qu'elle ne devrait pas se poursuivre au-delà du 10 juillet. Elle a proposé de poser la question à la Direction Interrégionale.

#### **- Mouvements locaux de mutation**

La direction a indiqué que les mouvements locaux de mutation étaient toujours en cours et que certains collègues, concernés par l'obligation d'effectuer une demande de vœux, avaient été relancés. Il a été rappelé que le mouvement national de mutation corrigé des contrôleurs devait paraître le 22 juin à 14H00.

SOLIDAIRES a réitéré sa critique de l'absence d'information totalement transparente sur les

affectations locales des mouvements A, B et C pour 2020. Aucun document de travail n'a été communiqué aux OS, malgré une demande formelle de notre organisation auprès du Directeur (Cf. notre tract du 19/06/2020 relatif aux mouvements locaux).

Alors que d'autres Directions ont fait preuve de pragmatisme et de souplesse en ce sens, la DIRCOFI Centre Ouest a répondu par une fin de non recevoir à la demande de SOLIDAIRES. Lors de cette audio, la direction a réitéré l'utilisation du mot qu'elle affectionne à l'endroit des représentant.es du personnel : NON ! Nous ne pouvons que condamner ce pseudo dialogue social qui se traduit par : CIRCULEZ ! IL N'Y A RIEN A VOIR !

#### - Prime COVID-19 :

A la demande de SOLIDAIRES à propos des modalités d'attribution de la prime dite COVID-19 et du nombre de bénéficiaires de cette prime à la DIRCOFI Centre Ouest, la direction a répondu avec imprécision, et dans un flou artistique, que cette prime avait été octroyée à un nombre limité de personnes à la DIRCOFI Centre Ouest principalement à des collègues très impliqués au titre du PCA (Plan de Continuation d'Activité) ou dans le cadre de l'offre de soutien aux directions locales, et à quelques autres... Oui, mais encore ?!

A la demande de précision des OS, la direction a concédé du bout des lèvres que le nombre de bénéficiaires à la DIRCOFI Centre Ouest était d'environ 5 %, soit entre 15 et 20 personnes.

SOLIDAIRES a demandé des précisions sur le nombre exact de bénéficiaires, leur répartition anonyme par grade et par service (les autres DIRCOFI communiquent sur ce sujet). La direction a répondu à mi-voix qu'il y aurait 18 bénéficiaires (3 à 1000€ et 15 à 330€). *[Rappel : cette prime est destinée à souligner un surcroît de travail en présentiel comme en télétravail, que 30% des agent.es sont éligibles au maximum (potentiellement pas de différence selon les grades). Le montant de la prime est de 330€ et peut atteindre 1 000€ (pour maximum 30% des agents « primés »)].*

La direction a finalement conclu : « La répartition par grade ou par service : je ne la donnerai pas ! ». S'il y avait eu une prime à l'opacité et à la subjectivité, pas de doute que la direction de la DIRCOFI Centre Ouest l'aurait obtenue !

Nous ne pouvons que constater, une nouvelle fois, le peu d'intérêt porté aux agent.es et à leurs représentant.es par la direction : CIRCULEZ ! IL N'Y A RIEN A VOIR !

#### - Formation professionnelle :

S'agissant des stages de formation professionnelle, la direction a informé les représentants du personnel élus qu'ils reprenaient en présentiel le 22 juin, mais dans format particulier (8 stagiaires maximum, respect des règles distancielles).

Un retard dans la livraison des CGI est à prévoir, sans date connue.

#### - Modalités d'application de la note DGFIP du 29 avril 2020 relative à l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 (Jours de congés et jours RTT) :

SOLIDAIRES a réitéré sa demande de communication du nombre d'agents télétravailleurs susceptibles d'être concernés par l'imposition rétroactive de jours d'ASA sur la période du 17 avril au 31 mai 2020.

La direction a indiqué que la discussion était toujours en cours avec les chefs de service et que la décision allait être finalisée demain (ce n'était pas encore totalisé : les calculatrices sont apparemment restées en confinement Boulevard Solférino !).

A la demande d'un ordre de grandeur, la direction a répondu entre 5 et 100 ASA concernées. Chacun appréciera la précision. La direction a concédé qu'un ordre de grandeur plus précis pourra être apporté mais qu'il n'y a aucune analyse à attendre.

Nous ne pouvons qu'être consternés, une fois encore, par la qualité et la précision des informations apportées aux agent.es et leurs représentant.es par la direction : CIRCULEZ ! IL N'Y A RIEN A VOIR !

- Détachement d'office fonction publique :

SOLIDAIRE a fait état d'un décret paru récemment sur les détachements d'office dans la fonction publique (Décret no 2020-714 du 11 juin 2020 relatif au détachement d'office prévu à l'article 15 de la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires). Il fixe les modalités de détachement d'office des fonctionnaires sur un contrat à durée indéterminée lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires est transférée à une personne morale de droit privé ou à une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial. Notre organisation a souhaité avoir des précisions sur la portée de ce décret au regard notamment des velléités de rapprochement de la DGFIP et de l'URSSAF.

La direction a indiqué ne pas avoir de précision sur le sujet.

Il n'en demeure pas moins que ce texte soulève de légitimes préoccupations car cette situation ferait passer le fonctionnaire détaché d'un statut réglementaire à un contrat (CDI)...

- Compte-rendu d'évaluation professionnelle :

Les compte-rendus d'entretien professionnel annuel sont validés par la direction, **Attention**, la notification fait courir le délai de recours pour les appels de notation, si vous souhaitez contester, il ne faut pas perdre de temps, vous pouvez nous contacter. La CAPL correspondante devrait se tenir fin septembre.

**2°) Questions métiers et reprise d'activité :**

La direction a indiqué qu'il n'y avait pas de grande nouveauté et que la phase d'arbitrage des dossiers entre l'animation du CF et les chefs de service était quasiment achevée. Dans la majorité des cas, les contacts des vérificateurs avec les entreprises vérifiées se sont bien passés et de nombreuses entreprises souhaitent finir le contrôle fiscal en cours.

La direction a ajouté qu'une analyse du stock de 3909 était en cours afin de réactualiser les fiches de programmation.

La direction a souligné que le visa des dossiers en cours devait être exercé par l'animation du CF, ne serait-ce que pour une simple validation. Si possible, il est souhaitable de signaler à l'animation du CF la tenue des réunions de synthèse.

S'agissant des dossiers CIR, il a été observé qu'ils ne constituaient pas une priorité pour les D2RT.

En ce qui concerne le crédit impôt innovation, il a été posé la question de l'existence d'un seuil à partir duquel la cellule nationale pouvait être interrogée. La direction a demandé que les vérificateurs ne se limitent pas dans leur demande, le recensement exhaustif étant important afin de pouvoir faire remonter le besoin d'étoffer cette cellule actuellement composée de seulement 3 agents.

Les déplacements dans les entreprises doivent respecter les conditions sanitaires et de distanciation sans devenir un prétexte pour l'entreprise de faire de l'opposition à contrôle fiscal larvé. Les réunions de synthèse ne sont pas obligatoirement en présentiel ; une réunion audio ou en visio, via l'application JITS, qui donne toute satisfaction, est possible.

Les interlocutions reprennent dans la semaine du 22 juin dans l'ancienne salle syndicale devenue la salle Sologne.

Les nouvelles affaires débiteront à partir de septembre. L'objectif est d'arriver, fin décembre, à une situation normale pour préparer les objectifs de l'année 2021. Les brigades rendront ce qu'elles pourront pour 2020, il n'y a pas de pression de la DG. Les objectifs globaux de la DIRCOFI Centre-Ouest pour 2020 devraient être reconduits pour 2021 sans déclinaison locale pour l'instant.

### **3°) Poursuite du soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :**

Le soutien aux directions locales concerne encore une vingtaine d'agents(es). La plupart cesseront au fur et à mesure des départs en vacances.

Il est à noter que la DRFIP 35 demande des volontaires pour surveiller les concours car un plus grand nombre de salles sont nécessaires avec les mesures sanitaires ; 12 dates sont concernées.

L'accueil des nouveaux arrivants serait pour l'instant maintenu en présentiel le jeudi 3 septembre à Rennes, avec possibilité de mettre plusieurs salles de l'immeuble en visio si nécessaire.

Suite à la parution sur ULYSSE du contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP 2020-2022 une présentation dans les services aura prochainement lieu. Il y aura beaucoup à dire...

[http://ulyse.dgfip/metier/contrat-dobjectifs-et-de-moyens](http://ulysse.dgfip/metier/contrat-dobjectifs-et-de-moyens)

La prochaine audio conférence entre les organisations syndicales et la direction se tiendra dans 2 semaines le lundi 6 juillet.

#### **RESTONS EN CONTACT**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur  
solidaires-fp-dircofi-co@dgfip.finances.gouv.fr**

**Retrouvez également d'autres informations sur notre site national  
<https://solidairesfinancespubliques.org>**

**Pendant cette période de confinement, le journal L'UNITE est ouvert à tous**